



OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances nécessaires pour le maintien du certificat SSIAP niveau 3 selon l'arrêté du 2 mai 2005 modifié et assurer l'organisation d'un service sécurité.

PUBLIC CONCERNÉ

- Chef de service de sécurité incendie qualifié SSIAP3.

PRÉ REQUIS

- Etre titulaire du diplôme SSIAP3, ERP3 ou IGH.
- Etre titulaire de l'AFPS ou du SST valide depuis moins de 2 ans.
- Avoir une attestation de l'employeur justifiant d'une activité dans la fonction datant de moins de 3 ans (sinon RAN SSIAP3).

CONTENU

- Réglementation.
- Notion de droit civile et pénale.
- Fonction maintenance.
- Etude de cas.
- Accessibilité des personnes handicapées.
- Analyse de risques.
- Moyens de secours.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques avec appui audiovisuel.
- Travail sur plans.

DURÉE DE FORMATION

- 21 heures.

NOMBRE DE STAGIAIRES

- 12 stagiaires maximum.

NIVEAU DE VALIDATION

- Appréciation sous forme de QCM ainsi que l'étude de cas seront transmis à l'employeur.